

Sécurité maritime: normes pour les navires faisant escale dans les ports CE, paquet Erika I

2000/0065(COD) - 16/05/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Mark WATTS (PSE, UK), le Parlement européen a approuvé la position commune sous réserve de plusieurs amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). En particulier, le Parlement estime que les navires non équipés d'enregistreurs des données du voyage (VDR ou "boîtes noires") devront, à l'avenir, se voir interdire l'accès aux ports de l'Union européenne.